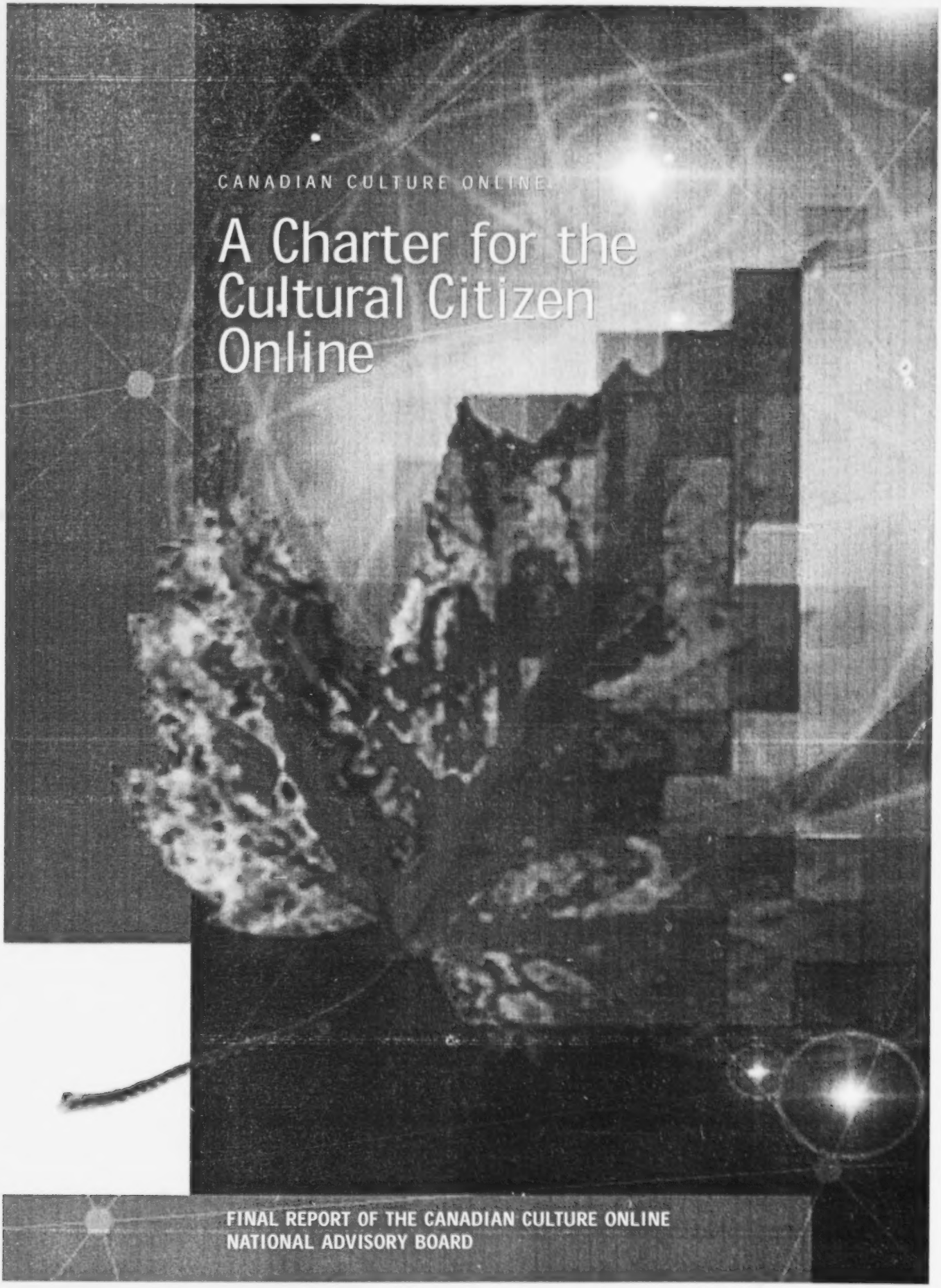
CANADIAN CULTURE ONLINE
A Charter for the Cultural Citizen Online
FINAL REPORT OF THE CANADIAN CULTURE ONLINE
NATIONAL ADVISORY BOARD

105-03062/

This publication is also available electronically on the World Wide Web at the following address:
http://www.canadianheritage.gc.ca/progs/pcce-ccop/nab/index_e.cfm

For additionnal information, please call toll free: 1-866-900-0001 - E-mail: ccop-pcce@pch.gc.ca

This report was funded by the Department of Canadian Heritage. Its content represents the opinion of the authors and does not necessarily represent the policies or the views of the Department of Canadian Heritage or the Government of Canada.

CH44-60/2004 - ISBN: 0-662-68422-2

Government of Canada Gouvernement du Canada

Canada

The Honourable Liza Frulla
Minister of Canadian Heritage

Dear Minister:

On behalf of the members of the Canadian Culture Online National Advisory Board, I respectfully submit our final report.

From the outset, in March 2002, when the Board was struck, we saw our task as urgent and our purpose to be clear – to provide the government with an agenda of action to help Canadians enjoy a Canadian cultural presence on the Internet. The urgency was owing to the rapidly evolving Internet and Canadians' engagement with it. As well, your department had already put in place funds and activities under its strategy for Canadian Culture Online (CCO), among the more prominent of which were preparations to launch the *Culture.ca* gateway.

We delivered our interim report in June 2003. It presented a vision statement to guide our work and that of CCO, and it made recommendations to the Minister on standards, content and the gateway. The Minister's reply lauded the usefulness of the vision statement, agreed to take into consideration recommendations on increased program funding and, with respect to *Culture.ca*, hoped that ongoing discussions with the Department would address some of the Board's concerns.

We wrote to the Minister in May 2004 to draw urgent attention to the insufficient federal funding for new media production in Canada – specifically, Telefilm's Canada New Media Fund – and to call for an assurance of support for the research and development components of CCO beyond the current fiscal year. The Minister's subsequent reply was noncommittal. We reiterate: at this stage, the purpose of public investment is to give Canada's fledgling new media industry a fighting chance at developing a presence in online content. Existing levels of public support fall woefully short, putting at risk progress achieved and public investment in infrastructure already made.

In deciding our board's legacy, we returned to a more broad consideration of federal involvement in online culture. We asked ourselves to shine "searchlights" three to five years into the online future to try to illuminate goals for Canadian public involvement and as well, expectations of Canadians as cultural online citizens. In looking to the digital frontiers explored particularly by youth, we resisted being entrapped by "how things used to be." This we do know: if Canadians wish to be distinctive and prominent players in the digital world, playing "catch up" with the rest of the world is not an option.

Our objective for our final report was to give the federal government a way to measure public involvement in terms of its ability to fulfill the needs and aspirations of Canadians online. Accordingly, we maintained a productive dialogue with your officials regarding *Culture.ca* and followed its launch. We continued to consult a diversity of stakeholders who create, share and shape Canadian culture. Assisted by the members of its original sub-committees, the Board explored several questions: What activities are characteristic of the online cultural citizen? Is there a role for public support to foster a more conducive environment? Do Canadians want access to Canadian cultural content? Can technology and tools empower Canadians to conduct those activities and participate in online "communities of interest" in meaningful ways? Can cultural institutions familiar to everyday life connect to the virtual world in ways that will advance their own contribution? What of the governance and editorial policies of digital public spaces, in particular, *Culture.ca*?

This thinking brought clarity of purpose to our final deliberations. Put succinctly, this board saw itself as an advocate for the Canadian cultural citizen of the future. On the Board's behalf, I am proud to present a Canadian Charter for the Cultural Citizen Online. We also put forward a deliberately limited number of recommendations to begin to realize the Charter, and to align the governance and editorial policy of *Culture.ca* with it.

I hope that your government will endorse the Charter, a first and crucial step, and act on our recommendations. To do so would be the mark of a forward-looking government in preparing and expressing a confidence in Canada's cultural citizenship of the future. If online engagement is the way of tomorrow for Canadians, let the work begin today, but boldly; timidity is of no assistance to this future of possibility.

With the production of this final report, the Board has fulfilled its mandate. I wish to take this opportunity to express gratitude on behalf of the other members for the opportunity and privilege to have served the government in this capacity. The Board also wishes to thank the members of the sub-committees for their valuable contributions.

Finally, the Board believes this kind of multi-stakeholder advisory body is of particular value in a rapidly evolving environment such as the cultural Internet. The Board suggests that in two to three years, the Minister strike a similar body to assess progress in the implementation of the Charter and the recommendations in this final report, and to consider possible new directions of public policy.

Yours sincerely,

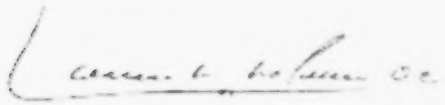

The Honourable Laurier L. LaPierre, O.C.
Chairman of the Canadian Culture Online
National Advisory Board

On behalf of the Canadian Culture Online National Advisory Board members:
Ms. Kathy Baldwin
Ms. Denise Chong
Mr. Hervé Fischer
Ms. Carol Geddes
Mr. Roger Gervais
Mr. Leif Storm Kaldor
Ms. Roma Khanna
Mr. Pierre Langelier
Ms. Noni Maté
Mr. Ron Wakkary

TABLE OF CONTENTS

A CHARTER FOR THE CULTURAL CITIZEN ONLINE

5 Letter from the Chair

9 Introduction

9 Advocating on Behalf of the Cultural Citizen
10 A Charter for the Cultural Citizen Online

10 Essential Elements to Begin Implementation of the Charter
10 Funding
10 A commitment to public funding
11 A new agency
12 A program to support strategic innovation

12 Culture.ca
12 Governance at arms' length
13 Editorial policy

15 Recommendations

16 Appendix A:
Canadian Culture Online National Advisory Board

17 Appendix B:
Sub-Committees

18 Appendix C:
Department of Canadian Heritage

A CHARTER FOR THE CULTURAL CITIZEN ONLINE

Introduction

1. The Minister of Canadian Heritage constituted the Canadian Culture Online National Advisory Board at a pivotal stage. Ever growing numbers of Canadians spend ever more time online, with ever more global cultural content on offer. This is happening even as the human and technical infrastructure of the Internet evolves, and as new media producers participate in an emerging, high-risk industry.

2. As a board, we are exhiliarated by the possibilities. We see Canada's cultural citizens being empowered by being connected. We acknowledge that the policy issues are uncharted and complex, but decision makers must make early crucial decisions with alacrity.

3. We cannot reiterate too strongly that where Canada does not act, foreign competitors will fill the void and in all facets, from infrastructure to cultural content. We call on the federal government to demonstrate visionary leadership, to open the door to cultural possibilities that Canadians both online and offline want to be a part of and want to make happen.

Advocating on Behalf of the Cultural Citizen

4. The Board came to an understanding of what makes new media and the online world, especially the Internet, unique from other forms of culture. The distinguishing feature is that a diverse and participatory audience actively contributes by shaping, expressing and creating culture in ways and to degrees not experienced before offline.

5. To ensure a vibrant future for Canadian culture online, the most important role for the federal government is to enable and protect a notion of Canadian cultural citizenry in that medium. To that end, the Board has drawn up a Canadian Charter to articulate the democratic and full participation of Canadians in a culture influenced increasingly by online engagement.

6. To uphold the Charter is to commit to maximizing the potential of Canadian participation. The Charter is the *raison d'ëtre* for public involvement, and it serves as the central guiding instrument for the federal government to deliver the potential of culture online to Canadians. It provides the metrics to assess the quality of, and accessibility to, Canadian content; to guide the public fostering of Canadian innovation in human skills and technological tools unique to Canadian culture online and targetted at its sustainability; and to set the parameters for public online spaces and publicly funded web sites, including the development and direction of *Culture.ca*.

7. The realization of the Charter is central to the success of investments by federal government departments and by its cultural and other funding agencies that address the needs of Canada's cultural online citizenry. The Charter sets the context for public initiatives to allow Canada to occupy and claim a place in cultural cyberspace.

A Charter for the Cultural Citizen Online

Canadian cultural expression contributes to a shared understanding and identity of ourselves as citizens, and to a shared vision of the country we call Canada. Our participation in activities and our cultural engagement online transform us into cultural citizens online. As citizens, we have a sense of claim on public virtual spaces, regarding them as cultural "commons" that belong to all Canadians.

- The defining characteristic of cultural citizenship of the online generations is to be found in the dynamic of active participation.
- The cultural citizen values Canadian culture for its diversity, including its defining origins in Canada's Aboriginal cultures and in the two founding nations, and as shaped by the addition to memory of Canadians' individual cultural heritages and other forces that animate Canadian society.
- Cultural citizens go online to actively engage. Their initial purpose may be to learn, to inform, to create, to entertain or to be entertained, to exchange or to reach an audience, or any combination of these. However, the fullest engagement is interactive.
- The cultural citizen expects and enjoys the possibility of choice of content, in particular, content that is Canadian, and he or she is empowered by the exercise of choice.
- The cultural citizen's ability to express a distinctive Canadian voice depends as much on the content of online activities as on the technological processes and tools to conduct those activities.
- The cultural citizen, individually and/or by way of communities of practice and communities of interest, enjoys a sense of democratic ownership of public virtual spaces.

Essential Elements to Begin Implementation of the Charter

8. The federal government must conceptualize the operation of the Charter and make it a reality for Canadians. It must assess its online strategies and related programs in that context. The Board takes only some first steps in that regard in this report. We address and make recommendations on some essential actions that should be taken now with respect to funding of content, tools and innovation; to the establishment of a new agency; and to a governance structure and editorial policy for *Culture.ca* that respects the Charter, fundamental political and cultural values, and the specificities of digital technologies.

Funding

A commitment to public funding

9. Cultural policy in Canada is premised on a public role that includes the provision of adequate public funding. The question is, "What is adequate?" The question is crucial in the context of Canadian culture, given that it is a minority voice on the North American continent, but also one on which our Canadian identities are dependent. Cultural policy in the context of culture online is ill-conceived if supported by a level of public funding that is only "adequate." The prevailing commercial logic of the Internet is the dictum of the world's great economic and technological power, our neighbour to the south. If this logic is played out, American culture will increasingly dominate online spaces, putting Canadian culture, especially English-Canadian culture, at risk.

10. It is naive to hope that Canadian online cultural producers can assert themselves, or even survive, based on the logic of revenue generation and profit. Therefore, the public sector in Canada, unquestionably, must be involved in funding. The Board's view is that what constitutes adequate funding is a level *that will permit innovation*. That crucial role of the federal government – to ensure that the

Canadian cultural sector has the capacity to innovate – will give meaning to and make provision for the role the Charter gives to the citizen.

11. While broadband networks may connect more Canadians to each other, they also have the perverse effect of opening the door to domination by foreign content, which could happen all the more rapidly if Canadian content is a limited choice. Lamentably, in Canada, both federal and provincial governments have given priority to the "pipes" – hence allowing the penetration of foreign product – while paying far too little attention to the funding of our own cultural content. Granted, the task of extending broadband access, particularly to remote and northern areas, is far from finished. Nonetheless, the Board hopes to see a rebalancing of government policy by way of ever increasing emphasis on content production.

12. The Board urges the government to express confidence in Canadian culture online eventually taking its place as a fully mature industry. It must be restated that to assert a culture is to rely on an industry that seeks to raise capital, operate in a market and look for an audience. This is as true for cultural industries producing traditional products as for those with high technological content such as digital products.

A new agency

13. The Board calls on the federal government to more explictly acknowledge the importance and future of online culture and, as well, the need for innovative administrative approaches. The future of the "home-grown" industry and the vibrancy of online culture depends on a federal government that can envision this culture beyond the emerging stage. Online culture cannot and will not progress to its potential unless it is accorded attention from government *equal to that of traditional sectors of expression* producing such cultural products as books, music, television and film.

14. At present, the federal government houses its online programs in the Department of Canadian Heritage under CCO, which funds mainly public- and institution-based participation, and at Telefilm Canada, in the Canada New Media Fund. The Board's view is that programs for existing cultural institutions, acting in partnership with the Department, function best if administered by the Department. The Board holds a different view regarding other funds under CCO and the Canada New Media Fund. We address the governance of *Culture.ca* separately.

15. The federal government can send a clear, strong signal of encouragement to the online industry by establishing a new separate agency to house those other funds at CCO, the Canada New Media Fund and future funding initiatives. The Board sees confusion in having the online cultural industry under the guardianship of Telefilm, an agency dedicated to film, when the specificities of new media and film are entirely different. Moreover, because funding for film dwarfs that for new media, the public perception is that the federal government is less committed to new media.

16. The Board recognizes that the government may have reservations about establishing a new agency. First, the trend in federal administration is toward fewer and smaller independent crown agencies. Second, the various funds are comparatively small, although the Board argues that these funds will grow. The abiding consideration is the need to recognize that new media is a unique medium and genre at a strategic point in its development.

17. Establishing a new agency would be consistent with the government's strategy of a "wired" Canada. A new agency would help harness the potential of the investment in broadband infrastructure. To reiterate, the impact of more capacity is potentially perverse – irreversibly so – unless there is Canadian content in sufficient quality and quantity to fill those pipes. Any such new agency should have a seat on the boards of agencies such as CANARIE.

18. The role of this new agency would be, in essence, to preserve Canada's chance of a place in international cultural cyberspace. Besides administering funds, it should monitor the evolution of technologies, markets and user audiences, as well as the intense international competition in this field. The Board envisages that applicants for its funds would be from the private sector or would represent cross-collaborations with the public sector and that their submissions would be based on established criteria and vetted by rigorous evaluations. The agency should also strategically monitor and analyze technological developments, evolving business plans of Canadian companies and commercial actors, and changing social and cultural habits of Canadians.

A program to support strategic innovation

19. At this stage of the industry's development, every investment by Canadian producers of online culture is high risk. These producers are engaged in investment, research and development, and innovation. Business models are at best nascent and unsupportable by the relatively tiny Canadian domestic market. These producers are pioneers in technological upheavals and in social and cultural practices that are still volatile and developing. The inescapable reality, however, is that it is very rare for them to make money from online production.

20. Without these pioneers, the field of culture online in Canada would be open to further rapid and pervasive expansion of American culture. Since self-financing is largely an improbable prospect and private-sector risk capital passes them by with disregard, government must support these pioneers.

21. A new program should be established to support innovation in content and digital tools. Such a "high-risk, low-threshold" fund would be aimed at projects that would otherwise not proceed because they hold little or no hope of an immediate return on investment or offer no assurance of profitability. It would support innovative actions, pilot projects and experiments needed by the industrial dynamic. These "beta" models play an exploratory role in the dialogue between innovative content and social use. The aim is to finance active online innovation, with the federal government acting in partnership with private industry and expert laboratories.

Culture.ca

Governance at arms' length

22. Thus far, the establishment and management of *Culture.ca* has been entrusted to the Department of Canadian Heritage. This was entirely legitimate and desirable for the establishment and launch of a public service that respected basic Canadian values, assumed the inevitable risks, and involved an investment at levels probably unthinkable for private industry. In observing the preparations, planning and launch of *Culture.ca*, the Board sought to take lessons learned, regarding it as a precursor of its definitive implementation.

23. Beyond the launch phase, maintaining the governance of *Culture.ca* at the Department would be inconsistent with the Charter. The Charter underscores the importance of the dynamic of democratic participation, which relies on the interactivity of many private and public entities, including individual Canadians who are at once creators and consumers, performer and audience.

24. The Board concluded that it is timely to look at alternative models of governance that provide greater autonomy from government. In *Culture.ca*, Canadians are dealing with a new cultural medium related to a specific technology, but which involves specific social usage and content. The desirable model, therefore, would permit the deployment of more private partnerships within the cultural industries while at the same time maintaining the values of a public service.

25. The expertise required for addressing the challenges of digital technologies and for managing online cultural production do not *a priori* fit the mandate of any government department. Furthermore, given the high degree of competition with which an evolving *Culture.ca* will have to contend, its implementation team must be able to count on technological and commercial expertise coupled with the professional experience of industry. Harnessing such expertise and experience goes beyond the scope of a government department.

26. It would be unthinkable in our modern democratic society that, say, a public television network should be under the direct, exclusive guardianship of a government department. The same is true of *Culture.ca*. Apart from issues of political philosophy raised by such guardianship, the success of *Culture.ca* involves expertise, human resources and financial partnerships that fall within the realm of private industry. The ambitious nature and complexities of *Culture.ca*, together with the role required of creators, cannot be underestimated. So while the Board recognizes the legitimacy and quality of the work accomplished to date by the Department, it believes that the best interests of the future development of *Culture.ca* lie with its administration being at arms' length.

27. To carry this out, the Department should strike an *ad hoc* group of experts and representatives to help establish a form of governance consistent with the Charter. That group should represent the

broad public interest, giving voice to the expectations of users and industries and the diversity of Canada's cultural communities. It should formulate recommendations on *Culture.ca*'s institutional profile and the wording of its mandate. To maintain the dynamism already garnered with progress made on *Culture.ca*, such an *ad hoc* group should submit its conclusions quickly so transference can be completed promptly.

28. The future governing board of *Culture.ca* should take the *ad hoc* group's recommendations and make adaptations according to the particular parameters of new information and communications technology. The Board's early opinion is that *Culture.ca* cannot be, say, a WebTV or an online cultural magazine. Rather, its technology and its mandate imply a complexity of another order entirely. To respect the Charter, a public site such as *Culture.ca* should embrace an interactivity and ownership – even partial appropriation – by cultural citizens. The Board emphasizes that what is important is to position *Culture.ca* as both a "mass media" and a "self-media."

29. The public interest may be served with oversight by the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) of certain aspects of the future operation of *Culture.ca*. The new governing body would presumably make decisions and set parameters regarding technological standards, financial policies and advertising. Its mandate may include quality monitoring, promotion and acceptance of standards, as well as encouraging democratization of access, including the sharing of tools. More generally, the federal government should consider whether the CRTC should exercise any regulatory responsibilities with respect to the medium of new information and communication technologies. The Board notes that thus far, the CRTC has shown neither inclination nor initiative to act in that respect.

Editorial policy

30. In considering editorial policy beyond the launch phase of *Culture.ca*, the Board had opportunity to focus on the difficulty of developing a digital medium that is simultaneously a mass medium and an individual one. What role should be allocated to data developed by the institution (push) and to that stemming from individual parties, which the institution should encourage (pull)? And how should one govern and administer not only freedom of individual expression on the platform, but also the quality of individual contributions, without which both the mandate and the dynamic of *Culture.ca* would be threatened? This may be the first time that government has been called upon to find a model of editorial policy for such a medium. Existing models are partially applicable, but none can be replicated. Rather, a new relationship must be designed that will ensure the optimum success of this innovative medium without acting as a brake, while limiting the possible perverse effects of too much flexibility.

31. The success of *Culture.ca* and its dynamic will depend on the active involvement of cultural institutions, citizens, virtual communities and communities of practice. *Culture.ca* will have to constitute a technological platform offering shared resources and tools. The editorial team will have to encourage a sense of active ownership by, and participation of, citizens, cutting across all demographics, including age. At the outset, editorial policy should give priority attention to young people, but without engaging in positive discrimination, thereby acknowledging the legitimacy of the involvement of other age groups and offering content that meets their expectations. Today's new digital media will quickly become popularized and once the digital divide between the generations has been bridged, the greater attention to youthful generations will probably no longer be justified.

32. Democratic culture is of necessity diverse, contradictory and evolving; such is the very essence of its richness. It is often on the fringes that dynamism and creativity appear. In the development of this new digital culture, the role of artists and creators will be particularly important. The creator's work is at once part product and part creative process, which, by its very nature, demands online creative and performing space. The editorial team will thus have to encourage the involvement of artists and creators from every point of the compass.

33. The Board draws particular attention to, and emphasizes the complexity of, the issues that go into the making of editorial policy. Some issues, among others, to take into consideration are:

- culture and memory – a culture without memory is unthinkable;

- the natural and ever increasing fragmentation of the content of and audiences for new information and communications technology;

- the choices between what remains online and what is archived;

- the need to maintain an attentiveness both to democratic access by users (including in the technological dimension of the diversity of standards and available bandwidth) and the democratic diversity of multimedia content;

- the problems of the durability of online digital content, which is infinitely more numerous, multiple and volatile than the content of traditional media;

- maintaining an ongoing dialogue with a marketing and promotion team.

34. Visionary and sound editorial policy presupposes a great deal of professional expertise and flexibility in choices made to blend current general interests with democratic values and quality standards. New content, new aesthetics, new social practices, new business models and new partnerships combine with an acceleration in the tempo of society and institutional linkages that are more than ever intercultural, intergenerational and international. This combination constitutes a challenge for an editorial policy and for the team responsible.

35. Editorial policy will have to take into account the production of new professional and institutional content, and also individual content, and – in itself an unprecedented challenge – the animation and constant renewal or updating on a permanent basis of all this simultaneously available content. In *Culture.ca*, Canadians are no longer dealing with a linear program and with a daily schedule based on succession. Rather, we have an architecture that must be clear and transparent and that must allow for extreme flexibility and "arabesque" in navigation between the thousands of items of content that are permanent and simultaneously accessible.

36. Editorial policy must encourage interactivity between online and offline cultural communities. Local and community cultural institutions and organizations, particularly those in the performing arts that have audiences gathered in physical locations, are often isolated from similar organizations and from institutions of other creative disciplines. As well, they often have limited resources and performance windows. In that respect, the federal goverment could do much to make use of publicly funded research networks (i.e., CANARIE) to advance the connections, partnerships and collaborations, and innovations of institutions on the ground. The government can play a proactive bridging role by making available the resources of internationally competitive research networks in Canada, with the intent of providing the environment and synergies to create new and uniquely Canadian forms of expression. The design and applications of such networking, however, should be developed from the ground up.

Recommendations

The Canadian Culture Online National Advisory Board makes the following recommendations as essential first steps to uphold and implement the Charter:

1. The federal government should create a new government agency dedicated to the support and financing of the production of interactive cultural digital content.

2. The mandate of the new agency should be to invest in and promote Canadian organizations, industries and actors engaged in research and innovation and/or in the creation of Canadian interactive digital cultural content and tools that will enable and empower Canadians to access and use that content. The agency should assume responsibility for existing and future funding programs, excepting those providing for content production by the Department of Canadian Heritage in partnership with federal cultural agencies.

3. A strategic fund should be established to support Canadian projects at the frontiers of innovation, including pilot projects to develop content and tools for which there are no established business models.

4. The Department of Canadian Heritage should strike an *ad hoc* group to prepare for the prompt transference of *Culture.ca* from the Department to a mechanism of governance at arms' length. That *ad hoc* group should undertake preparatory work on an editorial vision, one that addresses issues of the quality and specificity of Canadian cultural content in all its diversity, and that promotes a sense of ownership by cultural institutions, communities of practice and individual Canadians.

5. The federal government should act to put the resources of research networks to the benefit and use of local and community performing arts and other cultural institutions and organizations in order to network them and to assist their design of network application projects.

Canadian Culture Online National Advisory Board

MEMBERS

Chair
The Honourable Laurier L. LaPierre, O.C.
Senate of Canada

Ms. Kathy Baldwin
Superintendent
Miramichi School, District 16

Ms. Denise Chong
Author and Playwright

Mr. Hervé Fischer
Artist and Philosopher

Ms. Carol Geddes
Writer and Filmmaker

Mr. Roger Gervais
President and Director General
Centre international pour le développement de l'inforoute en français

Mr. Leif Storm Kaldor
Director and Producer
Zoot Capri Entertainment Inc.

Ms. Roma Khanna
Vice-President, Interactive
CHUM Television

Mr. Pierre Langelier,
Senior Partner, Groupe INSPIRA Inc.

Ms. Noni Maté
Co-Director
7th Floor Media

Mr. Ron Wakkary
Associate Professor
Simon Fraser University

OBSERVERS

Mr. Namir Anani
Director General
Canadian Heritage Information Network
Canadian Heritage

Mr. Andrew Bjerring
President and CEO
CANARIE

Dr. Paul Cappon
Director General
Council of Ministers of Education, Canada (CMEC)

Ms. Mary Carman
Associate Assistant Deputy Minister Spectrum, Information Technologies and Telecommunications
Industry Canada

Ms. Caroline Davis
Assistant Deputy Minister
Indian and Northern Affairs Corporate Services

Dr. Peter A. Hackett
Vice-President Research and Technology Development
National Research Council of Canada

Mr. Earl Hong-Tai
Director Western Region, New Media Sector
Telefilm Canada

Mr. Mostafa Zommo
Director General, eServices Branch
Canadian Heritage

Sub-Committees

MEMBERS

Mr. Pierre-Yves Blain
Director, Coordination and Development
New Media, CBC

Mr. François Boulet
Internet Director
Digital Archives and Service
Radio-Canada - New Media

Ms. Denise Chartrand
Vice-President, Destina.ca

Ms. Denise Chong
Author and Playwright

Ms. Tanya Claessens
President, Kutoka Interactive (SODEC)

Mr. Wayne Clark
Principal, Unlimited Digital Communications

Dr. Ann Davis
President, International Council of Museums
Nickle Arts Museum

Mr. Hervé Fischer
Artist and Philosopher

Ms. Carol Geddes
Writer and Filmmaker

Mr. Roger Gervais
President and Director General
Centre international pour le développement
de l'inforoute en français

Mr. Earl Hong-Tai
Director, Western Region, New Media Sector
Telefilm Canada

Mr. Mark Hyland
Director of Broadband and Digital Services
CBC Television

Mr. Leif Storm Kaldor
Director and Producer
Zoot Capri Entertainment Inc.

Ms. Roma Khanna
Vice-President, Interactive
CHUM Television

Mr. Pierre Langelier
Senior Partner, Groupe INSPIRA Inc.

Mr. Douglas MacLeod
Director, eduSourceCanada

Ms. Alice Mansell
President
Mansell Design Group

Ms. Noni Maté
Co-Director
7th Floor Media

Ms. Marianne McLean
Senior Planning and Policy Officer
Library and Archives Canada

Ms. Hélène Messier
General Director, COPIBEC

Mr. Maurizio Ortolani
New Media Producer, National Arts Centre

Mr. Ryan Payne
Student, Co-Founder and Lead Partner
of Lush Concepts

Mr. Walter Stewart
Director, Business Development
Canadian & Global Co-ordinator
SGI Grid Strategy

Mr. Stephen Stohn
Executive Vice-President, Epitome Pictures Inc.

Mr. David Vogt
Professor, Learning Technologies,
University of British Columbia

Mr. Ron Wakkary
Associate Professor, Simon Fraser University

OBSERVERS

Ms. Susan Baldwin
Senior Director, Operations, CANARIE

Mr. Yuri Daschko
Director, Multimedia Learning Group
Industry Canada

Ms. Lois Hawkins
Assistant Deputy Minister, Information
and Strategic Services Division, Alberta Learning

Ms. Patricia Young
Manager, Professional Programs
Canadian Heritage Information Network
Canadian Heritage

Mr. Vladimir Skok
Director
Culture.ca and Canadian Cultural Observatory
Canadian Heritage

Department of Canadian Heritage

CANADIAN CULTURE ONLINE
NATIONAL ADVISORY BOARD SECRETARIAT

Ms. Quân Lisa Pham
Manager
National Advisory Board Secretariat

Ms. Julie Tousignant
Coordinator of Sub-Committee

Ms. Karen Moyle
Coordinator of Sub-Committee

Ms. Silva Tanguay
Coordinator of Sub-Committee

Ms. Sylvie Léveillée
Administrative Assistant

MINISTERIAL REPRESENTATIVES

Mr. Ted Bairstow
Director General
Canadian Culture Online

Mr. Alain Clavet
Director
Research and Planning
Canadian Culture Online

CULTURE CANADIENNE EN LIGNE

Une charte canadienne des citoyens branchés sur la culture

RAPPORT FINAL DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL
SUR LA CULTURE CANADIENNE EN LIGNE

Cette publication est aussi disponible en format numérique sur Internet à l'adresse suivante :
http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/pcce-ccop/nab/index_f.cfm

Pour de l'information supplémentaire, veuillez composer sans frais le 1-866-900-0001
Courrier électronique : ccop-pcce@pch.gc.ca

Ce rapport a été financé par le ministère du Patrimoine canadien.
Son contenu représente l'opinion des auteurs et ne traduit pas nécessairement la politique ou le point de vue du ministère du Patrimoine canadien ou du gouvernement du Canada.

CH44-60/2004 - ISBN: 0-662-68422-2

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Canada

L'honorable Liza Frulla
Ministre du Patrimoine canadien

Madame la Ministre,

Au nom des membres du Comité consultatif national sur la culture canadienne en ligne, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport final du Comité.

D'entrée de jeu, en mars 2002, lorsque le Comité a été constitué, nous avons perçu l'urgence de notre tâche ainsi que la clarté de notre mandat : il s'agissait de présenter au gouvernement un plan d'action pour offrir aux Canadiens et Canadiennes une présence culturelle canadienne sur Internet. L'urgence tenait à l'évolution rapide d'Internet et à l'engouement des Canadiens et Canadiennes à son égard. Parallèlement, votre Ministère assurait déjà un financement et des activités en vertu de la Stratégie sur la culture canadienne en ligne, les travaux les plus en vue à ce chapitre étant la préparation du lancement de la passerelle *Culture.ca*.

Nous avons produit un rapport intérimaire en juin 2003, qui présentait l'énoncé de vision applicable à nos travaux et à ceux du Programme de la culture canadienne en ligne, ainsi que des recommandations adressées à la Ministre, à propos des normes, du contenu et de la passerelle. Dans sa réponse au Comité, la Ministre faisait l'éloge de l'énoncé de vision, acceptait d'étudier les recommandations portant sur le financement accru du programme et, concernant *Culture.ca*, souhaitait que les discussions engagées avec les responsables du Ministère permettent de répondre à certaines préoccupations du Comité.

En mai 2004, nous avons écrit à la Ministre pour lui demander d'accorder d'urgence son attention à l'insuffisance du financement dédié à la production des nouveaux médias au Canada, tout particulièrement dans le cas du Fonds des nouveaux médias du Canada de Téléfilm Canada, et pour solliciter son appui à l'endroit des composantes axées sur la recherche et le développement de la culture canadienne en ligne, au-delà de l'exercice financier actuel. Dans sa réponse, la Ministre ne prenait aucun engagement. Nous tenons donc à réitérer qu'à l'heure actuelle, le financement public doit servir à donner à l'industrie canadienne naissante des nouveaux médias la possibilité de se tailler une place dans l'ensemble des contenus accessibles en ligne. Or, le financement public fait cruellement défaut, mettant en péril les progrès réalisés à ce jour et les investissements publics déjà consacrés aux infrastructures.

Au moment de décider de l'orientation du Comité, nous avons opté pour une perspective élargie de l'intervention fédérale dans le domaine de la culture en ligne. Nous avons fait l'exercice de visualiser l'avenir du contenu en ligne, d'ici trois à cinq ans, afin de définir les buts liés à la participation publique canadienne et d'anticiper les attentes des Canadiens et Canadiennes au chapitre de la citoyenneté culturelle. À mesure que nous envisagions les frontières du monde numérique, en particulier par rapport aux jeunes, nous avons tenu à éviter de comparer ce monde à la « façon de faire auparavant ». Une constatation émerge clairement de cet exercice : si les Canadiens et Canadiennes veulent se distinguer et jouer un rôle de premier plan dans le monde numérique, on ne peut se contenter de faire du « rattrapage » par rapport au reste du monde.

L'objectif de notre rapport final est de donner au gouvernement fédéral les moyens d'évaluer l'ampleur de la participation publique nécessaire pour répondre aux besoins et aux aspirations des Canadiens et Canadiennes branchés. C'est pourquoi nous avons entretenu un dialogue productif avec votre administration au sujet du projet *Culture.ca* et avons suivi de près son lancement. Nous avons poursuivi les consultations avec toute une gamme d'intervenants qui créent, partagent et façonnent la culture canadienne. Fort de l'appui des membres des sous-comités établis au départ, le Comité consultatif a examiné plusieurs questions. Qu'est-ce que la citoyenneté culturelle en ligne et comment la caractériser? Les administrations publiques ont-elles un rôle à jouer dans la mise en œuvre d'un environnement propice à celle-ci? Les Canadiens et Canadiennes souhaitent-ils consulter les contenus culturels canadiens?

La technologie et les outils liés peuvent-ils permettre aux Canadiens et Canadiennes de mener de telles activités et de participer à des « groupes d'intérêts » en ligne de façon valable? Les institutions culturelles existantes peuvent-elles s'impliquer dans cet espace culturel virtuel et y attirer les publics en ligne? Et finalement, quelles politiques s'appliqueront en matière de gouvernance et de politique rédactionnelle par rapport à ces espaces numériques publics, plus particulièrement à ceux de *Culture.ca*?

Ces réflexions ont servi à préciser l'objectif de nos délibérations finales. Bref, notre comité a choisi de se positionner en tant que champion de la citoyenneté culturelle canadienne à venir. Je suis fier, au nom de notre comité, de vous soumettre la Charte canadienne des citoyens branchés sur la culture. Nous vous présentons aussi un nombre volontairement restreint de recommandations visant l'application de cette charte et l'harmonisation de la politique en matière de gouvernance et de rédaction de *Culture.ca*.

J'espère que votre gouvernement accordera son appui à cette charte, un premier pas essentiel, et qu'il donnera suite à nos recommandations. Ce faisant, votre gouvernement se définira comme une administration orientée vers l'avenir, soucieuse de favoriser la création de contenus culturels canadiens en ligne prometteurs pour notre avenir commun. Et puisque de toute façon les Canadiens et Canadiennes sont appelés à s'impliquer de plus en plus dans les espaces virtuels de la culture en ligne, que l'on permette à cette expression de se faire entendre, et avec force : la retenue ne saurait être de mise dans un futur si prometteur.

Avec la production de ce rapport final, le Comité consultatif a maintenant rempli son mandat. Permettez-moi d'exprimer, en mon nom personnel et au nom des membres du Comité consultatif, notre gratitude d'avoir eu la possibilité et le privilège de servir le gouvernement dans cette fonction. Le Comité consultatif tient aussi à remercier les membres des sous-comités pour leur apport inestimable.

En terminant, nous considérons ce genre de comités consultatifs, regroupant de multiples parties prenantes, particulièrement utile dans un contexte marqué de rapides changements, tel que celui de la culture sur Internet. Le Comité est d'avis que la Ministre pourrait établir, dans deux ou trois ans, un organisme semblable chargé d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre de la Charte et des recommandations du présent rapport, et d'étudier les possibilités d'orientations pertinentes de la politique publique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

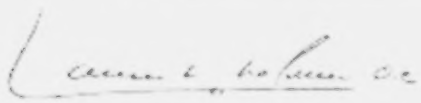

L'honorable Laurier L. LaPierre, O.C.
Président du Comité consultatif national sur la culture canadienne en ligne

Au nom des membres du Comité consultatif sur la culture canadienne en ligne :
M[me] Kathy Baldwin
M[me] Denise Chong
M. Hervé Fischer
M[me] Carol Geddes
M. Roger Gervais
M. Leif Storm Kaldor
M[me] Roma Khanna
M. Pierre Langelier
M[me] Noni Maté
M. Ron Wakkary

TABLE DES MATIÈRES

UNE CHARTE CANADIENNE DES CITOYENS BRANCHÉS SUR LA CULTURE

5 Lettre du Président

9 Introduction

9 Promouvoir les droits des citoyens branchés sur la culture
10 Une charte canadienne des citoyens branchés sur la culture

10 Éléments fondamentaux de l'application de la Charte
10 Le financement
10 Un engagement de financement public
11 Un nouvel organisme
12 Un programme d'appui à l'innovation stratégique

12 Culture.ca
12 Une gouvernance autonome
14 Politique rédactionnelle

15 Recommandations

16 Annexe A
Comité consultatif national
sur la culture canadienne en ligne

17 Annexe B
Sous-comités

18 Annexe C
Ministère du Patrimoine canadien

UNE CHARTE CANADIENNE DES CITOYENS BRANCHÉS SUR LA CULTURE

Introduction

1. La ministre du Patrimoine canadien a établi le Comité consultatif national à un moment crucial; un nombre croissant de Canadiens et Canadiennes consacrent toujours plus de temps à leurs activités en ligne et se voient offrir davantage de contenu culturel international. Ces changements se produisent alors que l'infrastructure humaine et technique d'Internet évolue et que les producteurs de nouveaux médias s'engagent dans une industrie nouvelle, à haut risque.

2. Dans le rôle qui lui a été dévolu, le Comité envisage maintes possibilités passionnantes. Nous estimons que la citoyenneté culturelle canadienne sera renforcée par les technologies d'information et de communication en ligne. Nous sommes conscients également que les questions de politiques qui en résultent n'ont pas encore été traitées et demeurent complexes, mais des décisions fondamentales devront être rapidement prises.

3. Nous ne saurions réitérer avec trop d'insistance que dans les domaines où le Canada n'agira pas, les cultures étrangères viendront combler le vide, et ce, dans tous les aspects, aussi bien des infrastructures que des contenus culturels. Nous invitons le gouvernement fédéral à faire preuve de vision et de leadership pour mettre en œuvre les nouvelles possibilités culturelles auxquelles les Canadiens et Canadiennes, qu'ils soient branchés ou non, désirent participer et qu'ils veulent voir se concrétiser.

Promouvoir les droits des citoyens branchés sur la culture

4. Le Comité consultatif a analysé le caractère unique des nouveaux médias et du monde virtuel, en particulier d'Internet, par rapport aux autres formes de culture. Ses membres estiment que son caractère distinctif réside dans la participation d'un public diversifié qui contribue activement à façonner, à formuler et à créer une culture nouvelle, d'une façon et avec une ampleur jamais vues jusqu'ici avant Internet.

5. Le rôle primordial que le gouvernement fédéral est appelé à jouer, dans l'avènement d'une culture canadienne en ligne dynamique, sera de faciliter et de protéger cette idée que l'ensemble des Canadiens et Canadiennes partagent une citoyenneté culturelle en ligne. Dans cette optique, le Comité a rédigé une charte canadienne articulant la participation démocratique et entière des Canadiens et Canadiennes à ce nouvel espace culturel qu'ils apprennent à s'approprier de plus en plus.

6. Pour le gouvernement, le fait d'appuyer et d'agir dans le sens de la Charte sera synonyme d'un engagement à maximiser le potentiel de la participation canadienne. La Charte exprimera l'engagement de l'administration publique, et demeurera l'instrument principal pour guider l'action fédérale dans la mise en œuvre de cette culture en ligne et de l'accès des Canadiens et Canadiennes. La Charte établit des modes d'évaluation de la qualité et de l'accessibilité des contenus canadiens; elle insiste sur l'importance pour les administrations publiques de promouvoir les ressources humaines et technologiques propres à la culture canadienne en ligne qui en permettront la pérennité; et elle fixe les critères de financement public des espaces publics en ligne et des sites Web, incluant le développement et l'orientation de *Culture.ca*.

7. La réalisation de la Charte est stratégique pour le succès des investissements du gouvernement fédéral, notamment ceux de ses ministères, de ses organismes à vocation culturelle et des autres organismes de financement qui s'activent à répondre aux besoins des citoyens canadiens en ligne. La Charte fixe les paramètres contextuels des initiatives publiques qui permettront au Canada de se positionner dans le cyberespace culturel et d'y prendre la place qui lui revient.

La charte canadienne

L'expression culturelle canadienne contribue à une compréhension commune et à la construction d'une identité commune en tant que citoyens et citoyennes qui partagent une vision de ce pays que nous nommons Canada. Notre participation aux activités en ligne et notre engagement culturel en ligne nous transforment en citoyens branchés sur la culture. En cette qualité de citoyens, nous nous approprions les espaces publics virtuels et les considérons comme un « patrimoine culturel » appartenant à tous les Canadiens et Canadiennes.

- L'aspect le plus important de la citoyenneté culturelle chez les générations en ligne réside dans une dynamique de participation active.
- Les citoyens branchés sur la culture apprécient la culture canadienne pour sa diversité, dans le respect de ses origines et notamment des cultures autochtones du Canada ainsi que des deux peuples fondateurs, et telle qu'elle a été façonnée par l'ajout successif d'héritages culturels individuels de Canadiens et Canadiennes et l'influence d'autres forces qui animent aujourd'hui la société canadienne.
- C'est dans le but de s'impliquer activement à la vie culturelle que les citoyens canadiens se branchent en ligne. Même s'ils ont d'abord l'intention de s'informer, de créer, de se divertir, d'apprendre, d'échanger ou de communiquer avec un auditoire, ils s'impliquent nécessairement dans une activité de nature interactive.
- Les citoyens branchés sur la culture en ligne recherchent et apprécient la liberté de choix dans les contenus qui leur sont offerts, et s'attendent en particulier à y trouver des contenus canadiens; et, de ce fait, ils ont le sentiment de disposer d'une réelle liberté d'action quand ils font de tels choix.
- La capacité qu'ont les citoyens branchés sur la culture en ligne de s'exprimer avec une voix typiquement canadienne dépend autant de la nature des contenus culturels mis en ligne que des modalités technologiques et des outils d'intervention qui leur sont offerts.
- Les citoyens branchés sur la culture en ligne, tant à titre individuel que dans le cadre des communautés de pratique et des groupes d'intérêt, éprouvent un sentiment d'appropriation démocratique par rapport à ces espaces virtuels publics.

Éléments fondamentaux de l'application de la Charte

8. Le gouvernement fédéral doit conceptualiser l'application de la Charte et s'assurer qu'elle deviendra une réalité pour les Canadiens et Canadiennes; il devrait notamment évaluer ses stratégies nécessaires à la présence de la culture canadienne dans Internet et en ce qui concerne ses programmes connexes. Le rapport du Comité consultatif ne représente en fait qu'un premier jalon dans cette direction. Nous nous prononçons et présentons des recommandations relativement à des mesures fondamentales à prendre concernant le financement du contenu, des outils et de l'innovation, la constitution d'un nouvel organisme ainsi que l'élaboration d'une structure de gouvernance et d'une politique rédactionnelle pour *Culture.ca* qui soient conformes à la Charte, à nos valeurs politiques et culturelles fondamentales ainsi qu'aux spécificités des technologies numériques.

Le financement

Un engagement de financement public

9. La politique culturelle canadienne repose sur le principe d'une intervention publique assortie d'un financement adéquat. La définition de « financement adéquat » revêt cependant énormément d'acuité dans le contexte de la culture canadienne, vu d'une part que celle-ci se trouve en situation minoritaire sur le continent nord-américain, et que, d'autre part, l'avenir de l'identité canadienne s'appuie largement sur la réponse à cette question. Ainsi, une politique culturelle serait fort mal conçue si, dans un contexte de culture en ligne, elle n'était appuyée que par un financement « adéquat ». La logique commerciale qui prévaut dans le développement d'Internet reflète l'orientation dictée par la grande puissance économique et technologique de nos voisins du Sud. Si le Canada est inactif, la culture américaine exercera une domination croissante sur les espaces virtuels.

mettant en péril la culture canadienne, et tout particulièrement la composante anglophone de cette culture.

10. Il serait naif d'espérer que les producteurs de contenu culturel canadien en ligne puissent se tailler une place, voire survivre, dans un contexte où prévaudrait seulement la logique de l'autofinancement et du profit. C'est pourquoi il ne fait aucun doute que le secteur public canadien a un rôle à jouer au titre du financement. Le Comité consultatif est d'avis que le niveau de financement pourra être considéré comme adéquat seulement *s'il permet l'innovation*. Ce rôle essentiel qui incombe au gouvernement fédéral de veiller à ce que le secteur culturel canadien ait la capacité d'innover est au cœur de la vision de la Charte, qui veut aussi garantir la pérennité du rôle conféré aux citoyens et citoyennes.

11. Bien que les réseaux à large bande aient le mérite de relier davantage de Canadiens et Canadiennes entre eux, ce développement comporte néanmoins un effet pervers, soit d'ouvrir la porte à la domination des contenus étrangers, et cela d'autant plus rapidement si le contenu canadien demeure un choix limité. Au Canada, malheureusement, les gouvernements fédéral et provinciaux ont donné la priorité aux infrastructures – ce qui a permis la pénétration immédiate des contenus étrangers – et mis fort peu d'accent sur le financement de notre propre contenu culturel. Concédons que la tâche d'étendre l'accès à large bande, en particulier dans les régions éloignées et le Nord, est loin d'être achevée; néanmoins, le Comité espère assister à un rééquilibrage de la politique gouvernementale qui se manifesterait par une importance croissante accordée à la production des contenus.

12. Le Comité presse le gouvernement de se montrer confiant dans l'avenir de la culture canadienne en ligne, à titre d'industrie qui atteindra un jour sa pleine maturité. Il convient ici de réitérer que l'affirmation d'une culture dans le contexte d'une économie de marché et de la recherche de son public dépend de la confiance accordée aux industries culturelles et de la disponibilité des capitaux. Cela est aussi vrai pour les industries traditionnelles que pour les industries à haut contenu technologique, comme c'est le cas des contenus et outils numériques.

Un nouvel organisme

13. Le Comité incite le gouvernement fédéral à reconnaître plus explicitement l'importance et l'avenir de la culture en ligne, de même que la nécessité de disposer d'approches administratives innovatrices. L'avenir de notre propre industrie et le dynamisme de la culture en ligne reposent sur l'appui d'un gouvernement fédéral conscient de ce que représente cette industrie au-delà de son stade initial actuel. La culture en ligne ne peut progresser et ne réalisera son plein potentiel que si elle reçoit une attention du gouvernement *égale à celle des autres secteurs d'expression traditionnels* générant d'autres produits culturels tels que livres, musique, émissions de télévision et films.

14. À l'heure actuelle, les programmes liés à la culture en ligne du gouvernement fédéral sont administrés par la Direction générale de la culture canadienne en ligne de Patrimoine canadien, laquelle offre un financement axé sur la participation publique ou institutionnelle ainsi que par Téléfilm Canada, grâce au Fonds des nouveaux médias du Canada. Le Comité considère que les programmes destinés aux institutions culturelles existantes, qui œuvrent dans le cadre de partenariats avec le Ministère, seront plus efficaces s'ils demeurent administrés par ce dernier. Par contre, le Comité est d'un avis différent concernant d'autres sources de financement relevant du Programme de la culture canadienne en ligne et du Fonds des nouveaux médias du Canada. Nous traiterons dans une section distincte de la gouvernance de *Culture.ca*.

15. Le gouvernement fédéral pourrait envoyer un message d'encouragement clair à l'industrie de la culture en ligne, en créant un nouvel organisme responsable d'autres fonds liés à la culture canadienne en ligne, du Fonds des nouveaux médias du Canada et d'autres mesures de financement futures. Le Comité dénote une confusion dans le fait que l'on conserve la nouvelle industrie culturelle en ligne sous la tutelle de Téléfilm Canada, un organisme axé sur l'industrie cinématographique, alors que les caractéristiques particulières de ces deux industries diffèrent radicalement. De plus, étant donné que le financement destiné aux films éclipse de loin celui dont pourraient bénéficier les nouveaux médias, la population y voit le signe explicite d'un engagement moindre de la part du gouvernement fédéral.

16. Le Comité reconnait que le gouvernement puisse avoir des réserves par rapport à la constitution d'un nouvel organisme. En premier lieu, la tendance de l'administration fédérale est certes de limiter le nombre de sociétés d'État indépendantes, de petite taille. Deuxièmement, les sommes administrées par les divers fonds sont relativement faibles. Par contre,

le Comité considère que si le financement initial est peu élevé, il devrait croître avec le temps. Il faut, encore et toujours, reconnaître que les nouveaux médias constituent un mode d'expression unique, d'un genre nouveau, et qu'ils se situent présentement à un point stratégique de leur évolution.

17. La constitution d'un nouvel organisme serait conforme à la stratégie gouvernementale qui vise un Canada branché. Ce nouvel organisme aiderait à capter le potentiel des investissements dans l'infrastructure des réseaux à large bande. Répétons ici qu'une capacité accrue à ce chapitre est également porteuse d'effets négatifs, et ce, de manière irréversible, à moins que nous ne disposions de contenu canadien en quantité et de qualité suffisantes pour alimenter ces canaux. Nous estimons en outre que l'organisme proposé devrait siéger à divers conseils d'administration, notamment celui du Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE).

18. Essentiellement, le rôle de cet organisme serait de préserver la place du Canada dans la culture internationale en ligne. Outre la gestion du financement, il aurait une mission de veille technologique et celle de surveiller l'évolution des marchés, des auditoires d'utilisateurs ainsi que les grandes tendances de l'intense concurrence internationale dans le domaine. Le Comité prévoit que les bénéficiaires du financement proviendraient du secteur privé ou de partenariats avec le secteur public, les demandes devant être fondées sur des critères définis et approuvées à la suite d'évaluations rigoureuses. L'organisme devrait aussi suivre de près et analyser dans une optique stratégique les progrès de la technologie, les changements survenant dans les plans d'affaires des sociétés canadiennes et des acteurs commerciaux, de même que les changements survenant sur le plan social et dans les habitudes culturelles des Canadiens et Canadiennes.

Un programme d'appui à l'innovation stratégique

19. À ce stade de développement de l'industrie, tous les investissements des producteurs canadiens de la culture canadienne en ligne sont assortis de risques élevés. Ces producteurs investissent dans la recherche et le développement, et dans l'innovation, alors que les modèles d'affaires sont à peine émergeants dans ce domaine et ne trouvent pas le potentiel requis dans les limites d'un marché canadien relativement petit. Ces producteurs sont des pionniers en matière d'innovations technologiques et de nouvelles pratiques sociales et culturelles encore fluctuantes et en devenir. Une réalité incontournable demeure toutefois: il est très rare que les producteurs de contenus culturels en ligne rentabilisent leur production en ligne.

20. Certes, sans ces pionniers, le secteur de la culture en ligne au Canada laisserait la porte ouverte à une expansion encore plus rapide et puissante de la culture américaine. Compte tenu que toute perspective d'autofinancement est improbable dans ces nouvelles industries de culture en ligne, dont les projets n'intéressent pas les investisseurs privés en capital de risque, le gouvernement doit leur accorder son soutien.

21. Ainsi apparaît la nécessité d'un nouveau programme gouvernemental, ayant pour objectif de soutenir l'innovation dans la création de contenus et d'outils numériques. Un fonds serait destiné à des projets à « risque élevé et à retour sur investissement peu élevé » qui ne pourraient, autrement, aller de l'avant en raison de leur probabilité faible ou nulle de produire un rendement immédiat du capital investi ou n'offrant aucune garantie de rentabilité. Le fonds appuierait des actions novatrices, des projets pilotes et des expériences nécessaires à la dynamique industrielle. Ces modèles expérimentaux jouent un rôle exploratoire dans la corrélation à établir entre les contenus innovateurs et leur utilisation sociale. L'objectif serait de financer une innovation en ligne active – le gouvernement fédéral intervenant ici en partenariat avec le secteur privé et les laboratoires spécialisés.

Culture.ca

Une gouvernance autonome

22. Jusqu'à maintenant, c'est au ministère du Patrimoine canadien qu'on a confié l'établissement et l'administration de la passerelle *Culture.ca*. Ce choix était foncièrement légitime et souhaitable aux fins de la mise sur pied et du lancement d'un service public qui soit conforme aux valeurs canadiennes fondamentales, et en mesure de prendre les risques inévitables et d'assumer des investissements dépassant la capacité financière des entreprises privées. Le Comité a observé les préparatifs et la planification entourant le lancement de la passerelle dans le but d'en tirer des leçons, en considérant celle-ci dans une perspective préalable à la mise en œuvre définitive.

23. Maintenir la gouvernance de *Culture.ca* au sein du Ministère au-delà de la phase de lancement serait contraire à la Charte. Celle-ci souligne l'importance de faire place à une dynamique de participation démocratique, reposant sur l'interactivité entre maints acteurs tant publics que privés, dont des Canadiens et Canadiennes qui sont à la fois créateurs et consommateurs, participants et public.

24. Le Comité a conclu qu'il était opportun d'étudier différents modèles de gouvernance, afin que *Culture.ca* jouisse d'une autonomie réelle face au gouvernement. Dans cette passerelle d'accès à la culture canadienne en ligne, les Canadiens et Canadiennes ont affaire à un nouveau média culturel qui, bien qu'associé à une technologie particulière, fait appel à une utilisation et à des contenus sociaux particuliers. D'après nous, le modèle souhaitable de gouvernance devrait favoriser la mise en place de nombreux partenariats privés au sein des industries culturelles, tout en conservant les valeurs propres à un service public.

25. L'expertise requise pour relever les défis que posent les technologies numériques et gérer une production culturelle en ligne ne s'inscrit *a priori* dans le mandat d'aucun ministère fédéral. En outre, compte tenu du niveau élevé de concurrence que la passerelle future d'accès à la culture canadienne en ligne devra soutenir, l'équipe chargée de sa réalisation doit pouvoir compter sur une expertise technologique et commerciale, doublée de l'expérience professionnelle de l'industrie. L'exploitation d'une telle expertise et de cette expérience excèdent le champ d'activité d'un ministère.

26. Il serait impensable, dans notre société démocratique, de placer par exemple un réseau de télévision publique sous la gouverne exclusive et directe d'un ministère. Le même raisonnement s'applique à *Culture.ca*. Outre les questions de philosophie politique que soulève une telle régie, la réussite de *Culture.ca* dépend d'une expertise, de ressources humaines et de partenariats financiers qui relèvent du secteur privé. La nature ambitieuse de ce projet, sa complexité ainsi que le rôle imparti à ses créateurs ne sauraient être sous-estimés.
C'est pourquoi, tout en reconnaissant la légitimité et la qualité du travail effectué à ce jour par le Ministère, le Comité est d'avis qu'il serait dans l'intérêt majeur de *Culture.ca* que son développement repose entre les mains d'un organisme autonome.

27. Pour ce faire, le Ministère devrait établir un groupe *ad hoc*, composé d'experts et de représentants de l'industrie, qui l'aiderait à déterminer une forme de gouvernance conforme à la Charte. Le groupe devrait être représentatif de l'intérêt public au sens large, et faire place aux attentes des utilisateurs et de l'industrie, de même qu'à la diversité des communautés culturelles du Canada. Ses membres auraient pour tâche de formuler des recommandations au sujet du profil institutionnel de *Culture.ca* et des spécificités de son mandat. Afin de ne pas arrêter la progression de *Culture.ca*, le groupe spécial devrait déposer ses conclusions promptement et ainsi permettre un transfert rapide des responsabilités.

28. Le conseil d'administration de *Culture.ca* devrait adopter les recommandations du groupe *ad hoc* en les adaptant en fonction des paramètres particuliers des nouvelles technologies de l'information et des communications. D'ores et déjà, cependant, le Comité est d'avis que *Culture.ca* ne saurait devenir un service de télédiffusion sur le Web ou encore un magazine culturel en ligne. Le Comité considère plutôt que la technologie inhérente à la passerelle d'accès à la culture canadienne en ligne et son mandat sous-tendent une complexité d'un tout autre ordre. Un site public tel que *Culture.ca*, s'il doit être conforme à la Charte, devrait plutôt prendre en considération l'interactivité requise avec les citoyens branchés sur la culture en ligne ainsi que leur appropriation, même partielle, de ce média. Le Comité souligne qu'il importe avant tout de donner à *Culture.ca* une identité qui soit à la fois celle d'un média de masse et celle d'un média individuel.

29. L'intérêt public pourrait être bien servi si l'on pouvait compter sur la surveillance, par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), de certains aspects du fonctionnement futur de *Culture.ca*. Le nouveau corps administratif serait vraisemblablement habilité à prendre des décisions et à fixer les paramètres concernant les normes technologiques, les politiques financières et la publicité. Son mandat pourrait comprendre le contrôle de la qualité, la promotion et l'adoption de normes, et encourager la démocratisation de l'accès, notamment le partage des outils numériques. De manière générale, le gouvernement fédéral devrait évaluer si le CRTC devrait exercer des responsabilités dans la réglementation du nouveau média d'expression des technologies de l'information et des communications. Le Comité prend note qu'à ce jour, le CRTC n'a manifesté aucun intérêt ou pris d'initiative en ce sens.

Politique rédactionnelle

30. En étudiant la question de la politique rédactionnelle à adopter au-delà du lancement de *Culture.ca*, le Comité s'est arrêté à la difficulté que revêt le développement d'un média numérique qui est tout à la fois un média de masse et un média individuel. Ainsi, quelle place revient aux contenus élaborés et mis en ligne par l'administration publique (le *push*), par rapport à celle des contenus d'origine individuelle, que les institutions devraient encourager (le *pull*)? De plus, comment gérer non seulement la liberté d'expression individuelle, mais aussi la qualité de chaque contribution individuelle sans quoi tant le mandat que la dynamique de *Culture.ca* seraient compromis? C'est la première fois sans doute qu'un gouvernement est appelé à définir un modèle de politique rédactionnelle pour un tel média : les modèles existants ne s'appliquent ici que partiellement et aucun d'entre eux ne peut être repris dans ce domaine si nouveau. Il faut plutôt concevoir un nouveau dispositif de gouvernance qui garantira le succès optimal de ce média novateur, sans pour autant risquer de freiner son évolution, et tout en limitant les effets pervers éventuels qui découleraient d'une souplesse excessive.

31. La dynamique et le succès de *Culture.ca* seront fonction de la participation active des institutions culturelles, des citoyens, des groupes virtuels et des communautés de pratique. *Culture.ca* devra constituer une plate-forme technologique offrant des ressources et des outils numériques à tous. L'équipe responsable du contenu devra encourager un sentiment d'appartenance active et de participation de la part des citoyens et citoyennes de toutes origines démographiques, et notamment de toutes les générations. D'entrée de jeu, la politique rédactionnelle devra accorder une attention prioritaire aux jeunes, sans pour autant exercer de discrimination à rebours, prenant ainsi en compte la légitimité de la participation des utilisateurs d'autres groupes d'âge et en offrant un contenu répondant aux attentes de ces derniers. Les médias numériques actuels gagneront rapidement en popularité et, une fois franchi le fossé numérique entre les générations, l'attention accrue qui doit être aujourd'hui accordée à la jeunesse n'aura peut-être plus sa raison d'être.

32. Toute culture démocratique est nécessairement diverse, contradictoire et changeante, et ces éléments sont l'essence même de sa richesse – c'est souvent en marge des idées et des valeurs dominantes que le dynamisme et la créativité culturelle se manifestent le plus. Dans le développement de la nouvelle culture numérique, le rôle des artistes et des créateurs sera particulièrement important: leurs démarches donnent lieu tantôt à des contenus formels, tantôt à des processus créatifs dynamiques et participatifs, nécessitant qu'on leur dédie spécifiquement un espace d'expression en ligne. L'équipe responsable du contenu devra encourager la participation des artistes et des créateurs de tous les horizons.

33. Le Comité veut tout particulièrement mettre en relief la complexité des questions à prendre en compte dans l'élaboration d'une politique rédactionnelle. En voici quelques-unes:
- culture et mémoire: on ne peut concevoir de culture sans mémoire;
- la fragmentation naturelle et toujours croissante du contenu et des publics des nouvelles technologies de l'information et des communications;
- les choix à faire entre les contenus à maintenir actifs en ligne et ceux à archiver;
- la nécessité de toujours veiller à la fois à un accès démocratique par les utilisateurs (incluant la dimension technologique de la compatibilité des normes et de l'accès à la bande passante) et à la diversité des contenus multimédias;
- les problèmes liés à la pérennité du contenu numérique en ligne, lequel est infiniment plus volumineux, diversifié et volatile que le contenu des médias traditionnels;
- le maintien d'un dialogue permanent avec une équipe de marketing et de promotion.

34. Une politique rédactionnelle éclairée et visionnaire suppose un haut degré d'expertise professionnelle et de souplesse dans les choix effectués afin de concilier l'intérêt général, les valeurs démocratiques et des normes de qualité. La nouveauté des contenus, de l'esthétique, des pratiques sociales, des plans d'affaires et des partenariats, jumelée à l'accélération du temps social et aux liens institutionnels et sociaux, désormais de plus en plus interculturels, intergénérationnels et internationaux, constituent autant de défis auxquels doivent répondre les principes d'une politique rédactionnelle et que doit savoir relever l'équipe chargée de sa réalisation.

35. La politique rédactionnelle devra savoir prendre en compte la production de nouveaux contenus institutionnels et professionnels ainsi que la création de contenus individuels, de même que l'animation.

le renouvellement constant et la mise à jour de tout ce contenu disponible simultanément, un élément qui à lui seul présente des difficultés sans précédent. Dans la passerelle *Culture.ca*, les Canadiens et Canadiennes n'ont plus affaire à un programme linéaire et à un horaire quotidien basé sur une succession d'activités; on est plutôt dans l'obligation de leur offrir une architecture claire et transparente du site, qui permette une extrême souplesse d'accès, ainsi qu'une navigation « en arabesque » entre les milliers d'éléments et de contenus simultanément accessibles en permanence.

36. La politique rédactionnelle doit encourager l'interactivité entre les communautés culturelles, qu'elles soient virtuelles ou réelles. Les institutions et les organismes culturels locaux et communautaires, en particulier ceux des arts du spectacle dont les publics se regroupent dans des lieux physiques, se trouvent souvent isolés d'autres organismes semblables et des institutions d'autres disciplines artistiques. Aussi, ces organismes disposent souvent de peu de ressources et d'occasions de se produire. À cet égard, le gouvernement fédéral pourrait faire beaucoup, en se servant des réseaux de recherche financés publiquement (par ex., CANARIE) pour faire progresser les liens, les partenariats, de même que la collaboration et les innovations de ces institutions dans leurs pratiques culturelles. Le gouvernement peut jouer un rôle proactif de liaison en mettant à la disposition de ces organismes les ressources de réseaux de recherche concurrentiels à l'échelle internationale, afin de mettre en place le contexte et les synergies qui permettront de créer de nouvelles formes d'expression propres au Canada. La conception et les applications relatives à de tels réseaux devraient toutefois faire l'objet d'une élaboration entièrement nouvelle.

Recommandations

Les recommandations suivantes du Comité consultatif national sur la culture canadienne en ligne constituent les premières étapes essentielles dans la confirmation et la mise en oeuvre de la Charte.

1. Le gouvernement fédéral devrait créer un nouvel organisme pour soutenir et financer la production de nouveaux contenus culturels numériques en ligne.

2. Ce nouvel organisme aura pour mandat de financer et de promouvoir les organismes, les industries et les intervenants canadiens actifs en recherche et en innovation technologique et dans la création de nouveaux contenus culturels et outils canadiens numériques interactifs qui donneront aux Canadiens et Canadiennes la capacité de consulter et d'utiliser ces contenus. L'organisme devrait se voir confier la responsabilité des programmes de financement actuels et futurs, à l'exception du financement destiné à la production de contenus que le ministère du Patrimoine canadien octroie déjà en partenariat avec des organismes culturels fédéraux.

3. Un fonds stratégique devrait être constitué pour appuyer des projets canadiens à la pointe de l'innovation, dont des projets pilotes portant sur le développement de contenus et d'outils pour lesquels il n'existe encore aucun modèle de fonctionnement établi.

4. Le ministère du Patrimoine canadien devrait constituer un groupe *ad hoc* chargé de préparer le transfert rapide de l'administration de *Culture.ca* de Patrimoine canadien à un organisme dont la gouvernance serait sans lien de dépendance avec le Ministère. Le groupe *ad hoc* devrait entreprendre les travaux préliminaires requis pour préciser sa vision rédactionnelle, et notamment examiner les questions de qualité et de spécificité des contenus culturels canadiens dans toute leur diversité, de même que promouvoir un sentiment d'appartenance de la part des institutions culturelles, des communautés de pratique et des citoyens canadiens.

5. Le gouvernement fédéral devrait s'assurer que les ressources des réseaux de recherche existants profitent aux institutions et aux organismes culturels locaux et communautaires, et soient mises à leur disposition, de manière à pourvoir au réseautage de ces organismes et aider ceux-ci à concevoir leurs projets d'applications de réseaux.

Comité consultatif national sur la culture canadienne en ligne

MEMBRES

Président
L'honorable Laurier L. LaPierre, O.C.
Sénat du Canada

M^me^ Kathy Baldwin
Surintendante
École Miramichi, District 16

M^me^ Denise Chong
Auteure et dramaturge

M. Hervé Fischer
Artiste et philosophe

M^me^ Carol Geddes
Auteure et cinéaste

M. Roger Gervais
Président-directeur général
Centre international pour le développement de l'inforoute en français

M. Leif Storm Kaldor
Directeur et producteur
Zoot Capri Entertainment Inc.

M^me^ Roma Khanna
Vice-présidente, Interactive
CHUM Television

M. Pierre Langelier
Associé principal
Groupe INSPIRA inc.

M^me^ Noni Maté
Codirectrice
7th Floor Media

M. Ron Wakkary
Professeur associé
Simon Fraser University

OBSERVATEURS

M. Namir Anani
Directeur général
Réseau canadien d'information sur le patrimoine
Patrimoine canadien

M. Andrew Bjerring
Président et chef de la direction
CANARIE

D^r^ Paul Cappon
Directeur général
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

M^me^ Mary Carman
Sous-ministre adjointe associée
Spectre, technologies de l'information et télécommunications
Industrie Canada

M^me^ Caroline Davis
Sous-ministre adjointe
Affaires indiennes et du Nord
Services ministériels

D^r^ Peter A. Hackett
Vice-président, Recherche et développement des technologies
Conseil national de recherches du Canada

M. Earl Hong-Tai
Directeur, Région de l'Ouest
Secteur des nouveaux médias
Téléfilm Canada

M. Mostafa Zommo
Directeur général, Cyberservices
Patrimoine canadien

Sous-comités

MEMBRES

M. Pierre-Yves Blain
Directeur, Coordination et développement
Nouveaux médias, Société Radio-Canada

M. François Boulet
Directeur Internet, Archives numérisées
et Services communs
Radio-Canada – Nouveaux médias

M^me^ Denise Chartrand
Vice-présidente, Destina.ca

M^me^ Denise Chong
Auteure et dramaturge

M^me^ Tanya Claessens
Présidente, Kutoka Interactive (SODEC)

M. Wayne Clark
Directeur, Unlimited Digital Communications

D^r^ Ann Davis
Présidente, Conseil international des musées
Nickle Arts Museum

M. Hervé Fischer
Artiste et philosophe

M^me^ Carol Geddes
Auteure et cinéaste

M. Roger Gervais
Président et directeur général
Centre international pour le développement
de l'inforoute en français

M. Earl Hong-Tai
Directeur, Région de l'Ouest,
Secteur des nouveaux médias, Téléfilm Canada

M. Mark Hyland
Directeur, Nouveaux médias
CBC.ca

M. Leif Storm Kaldor
Directeur et producteur
Zoot Capri Entertainment Inc.

M^me^ Roma Khanna
Vice-présidente, Interactive
CHUM Television

M. Pierre Langelier
Associé principal, Groupe INSPIRA inc.

M. Douglas MacLeod
Directeur, eduSourceCanada

M^me^ Alice Mansell
Présidente, Mansell Design Group

M^me^ Noni Maté
Codirectrice, 7th Floor Media

M^me^ Marianne McLean
Agente principale de la planification et des
politiques, Bibliothèque et Archives du Canada

M^me^ Hélène Messier
Directrice générale, COPIBEC

M. Maurizio Ortolani
Producteur de nouveaux médias
Centre national des Arts

M. Ryan Payne
Étudiant, co-fondateur et associé principal
Lush Concepts

M. Walter Stewart
Directeur du développement des affaires du Canada
et coordonnateur mondial de stratégie
SGI Grid Computing

M. Stephen Stohn
Vice-président exécutif, Epitome Pictures Inc.

M. David Vogt
Professeur, Technologies de l'apprentissage
University of British Columbia

M. Ron Wakkary
Professeur associé, Simon Fraser University

OBSERVATEURS

M^me^ Susan Baldwin
Directrice principale, Opérations, CANARIE

M. Yuri Daschko
Directeur, Applications d'apprentissage
multimédia, Industrie Canada

M^me^ Lois Hawkins
Sous-ministre adjointe, Division de l'information
et des services stratégiques, Alberta Learning

M^me^ Patricia Young
Gestionnaire, Programmes professionnels
Réseau canadien d'information sur le patrimoine
Patrimoine canadien

M. Vladimir Skok
Directeur
Culture.ca et Observatoire culturel canadien
Patrimoine canadien

Ministère du Patrimoine canadien

SECRÉTARIAT DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL SUR LA CULTURE CANADIENNE EN LIGNE

Mme Quân Lisa Pham
Gestionnaire
Secrétariat du Comité consultatif national

Mme Julie Tousignant
Coordonnatrice de sous-comité

Mme Karen Moyle
Coordonnatrice de sous-comité

Mme Silva Tanguay
Coordonnatrice de sous-comité

Mme Sylvie Léveillée
Adjointe administrative

AUTRES REPRÉSENTANTS MINISTÉRIELS

M. Ted Bairstow
Directeur général
Culture canadienne en ligne

M. Alain Clavet
Directeur, Recherche et planification
Culture canadienne en ligne